

Conseil Municipal - Désignation d'un représentant à l'Association des Communes Forestières du Département du Doubs

M. LE MAIRE, Rapporteur : Cette association regroupe 220 communes du département, propriétaires de forêts. Ces communes sont issues de tous les cantons du département.

L'Association a pour mission d'intervenir sur tous les problèmes forestiers rencontrés par les communes. Elle est l'interlocuteur à la fois de l'administration (ONF - DDAF) et des exploitants forestiers ou scieurs.

Il est proposé que M. Pierre NOT, membre de la Commission Environnement, représente la Ville de Besançon au sein de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. NOT.